



Commission des dynamiques territoriales

70000 - Aménagement du territoire

Proposition d'attribution de subventions dans le cadre du programme 2017 d'électrification rurale au titre du FACE aux Communes de NORDHOUSE, et d'OBERBRONN lieu-dit «Am Buehl»

Rapport n° CP/2017/451

Service gestionnaire :

M3 - Entretien et exploitation

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions aux Communes de NORDHOUSE, et d'OBERBRONN lieu-dit « Am Buehl », financées par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) relative à l'année 2017, pour l'électrification des Communes placées sous le régime de l'électrification rurale.

1/ Programme « Renforcement »

Conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle du 22 avril 1971, les Communes placées sous le régime de l'électrification rurale peuvent bénéficier du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification F.A.C.E.

Suite à l'avis du Conseil de l'électrification rurale réuni le 2 mars 2017, le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer a décidé que la dotation du F.A.C.E au titre du sous-programme « renforcement » attribuée en 2017 au Département du Bas-Rhin s'élèverait à 65 000€. Les aides attribuées ensuite au titre de cette dotation sont limitées à 80% du montant HT des travaux d'électrification.

La Régie Intercommunale de Niederbronn-Reichshoffen a décidé d'engager la réalisation de travaux de renforcement sur une opération située sur la Commune d'OBERBRONN pour le renforcement BT (Basse Tension) au lieu-dit « Am Buehl », pour un montant estimé 30 600€ HT, soit 36 720€ TTC.

Les Usines Municipales d'Erstein (UME) ont décidé d'engager la réalisation de travaux de renforcement sur une opération située sur la Commune de NORDHOUSE pour le renforcement BT (Basse Tension) dans le rue du Château, pour un coût estimé 56 962,50€ HT, soit 68 355,00€ TTC.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 24 480€ du programme FACE à la Commune d'OBERBRONN et de 40 520€ à la Commune de NORDHOUSE pour la réalisation de ces travaux, ce qui représente le montant de 65 000€ de la dotation FACE.

2/ Programme « Extension »

Le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer a également attribué au Département du Bas Rhin au titre du sous-programme « Extension », une subvention de 16 000 € limitée à 80% du montant des travaux à subventionner.

Les Usines Municipales d'Erstein (UME) ont décidé d'engager la réalisation de travaux d'extension sur une opération située sur la Commune de NORDHOUSE pour le renforcement BT (Basse Tension) dans la rue du Château, pour un coût estimé à 20 000€ HT, soit 24 000 € TTC.

Dans le cadre de ce programme, Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer la totalité de la subvention d'un montant de 16 000 € à la Commune de NORDHOUSE pour la réalisation de ces travaux.

3/ Programme « Enfouissement »

Le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer a également attribué au Département du Bas-Rhin au titre du sous-programme « Enfouissement » une subvention de 12 000 € limitée à 80% du montant des travaux à subventionner.

Les travaux réalisés par les Usines Municipales d'Erstein (UME) concernent la mise en souterrain du réseau BT dans la rue du Château à NORDHOUSE pour un coût estimé à 15 000€ HT, soit 18 000 € TTC.

Dans le cadre de ce programme, Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer la totalité de la subvention d'un montant de 12 000 € à la Commune de NORDHOUSE pour la réalisation de ces travaux.

Les travaux aidés au titre de la programmation 2017 devront être terminés avant le 31 décembre 2020.

Les commissions de territoire sud réuni le 23 octobre 2017 et nord réunie le 2 octobre 2017 ont émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'affecter :

- La dotation du sous-programme « Renforcement » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) d'un montant de 40 520€ à la Commune de NORDHOUSE et de 24 480€ à la Commune d'OBERBRONN lieu-dit « Am Buehl » ;

- La dotation du sous-programme « Extension » du FACE d'un montant de 16 000€ à la Commune de NORDHOUSE ;

- La dotation du sous-programme « Enfouissement » du FACE d'un montant de 12 000€ à la Commune de NORDHOUSE.

Elle décide également de donner pouvoir à son président pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Strasbourg, le 23/10/17

Le Président,



Frédéric BIERRY